

RAPPEL de l'OBLIGATION CONTRÔLE METROLOGIQUE DES BALANCES

Pour rappel :

Depuis le 1er janvier 2010, le pharmacien est tenu de demander lui - même la vérification périodique de ces instruments de façon à ce que la périodicité réglementaire de 4 ans soit respectée (CFR obligation du SPF Economie).

Pour vérifier s'il est temps pour vous de procéder à un contrôle, vous devez vérifier la date du dernier contrôle ou mise en service de la balance, sur l'étiquette verte ou sur la plaque métallique du fabricant à côté du sigle CE.

La vérification périodique doit être réalisée avant le quatrième anniversaire de la vérification périodique précédente ou de la mise en service (vérification CE) de l'instrument neuf.

Vous devez faire appel à un organisme agréé BELAC pour effectuer le contrôle. Le contrôle effectué dans l'officine sera validé par enregistrement dans la base de données du SPF Economie. L'organisme agréé se charge de ces démarches. Le contrôle a une validité théorique de 4 ans.

Voici quelques sociétés agréés BELAC pour le contrôle, dont le prix est concurrentiel. Attention de vérifier quel type de balance (classe I ou II) vous possédez !

Verreries Dumont : partenaire (sous-traitante) de Sartorius 04/336 94 40

PESAGE CREUEN MICHEL - P.C.M. SPRL Balances classes I et II Rue des Armuriers, 355 4870 Fraipont Trooz T : 087/26.73.32 – 0477/404961 F : 087/26.93.08 pesage.creuen@skynet.be	A.D. PESAGE Balance de classe I et classe II Rue des Chênes 6 6120 NALINNES Mr Gérard Boucherie T : 071/81.33.12 - 0477/20.96.08 adpesage@gmail.com
--	--

Rappel sur la classification des balances (classe I et classe II)

L'échelon de vérification "e" est la valeur, exprimée en unités de masse, utilisée pour la classification et la vérification d'un instrument de pesage.

L'échelon d'affichage "d" est la valeur, exprimée en unités de masse, du dernier chiffre affiché sur la balance. L'échelon d'affichage "d" vaut généralement le dixième de "e", parfois le centième pour les balances analytiques de classe I haut de gamme et parfois "e" sur d'anciennes classes II.

Si "d" est différent de "e", l'affichage doit être différencié (couleur, hachures, parenthèses) pour attirer l'attention sur le fait qu'il n'est pas une unité garantie (voir photos). Ce(s) chiffre(s) complémentaire(s) ne peut(vent) pas être considéré(s) comme significatif(s).



Les balances utilisées en officine sont, pour plus de 95 %, de classe II, le reste de classe I.
Le tableau 1 donne une classification des balances électroniques de classes I et II en fonction des échelons « e » et « d »

Echelon de vérification « e »	Echelon d'affichage « d »	Type de balance	Classe de précision
1 mg	0,1 mg ou 0,01 mg	balance analytique	Classe I
10 mg	1 mg ou 10 mg	balance de précision fine	Classe I ou II
100 mg	10 mg ou 100 mg	balance de précision	Classe II
1 g	100 mg ou 1 g	balance de précision	Classe II